

**Motion du 6 juin 2012 de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets».**

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal
lors de la séance du 7 octobre 2014, dans le rapport M-1036 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il élabore un plan localisé de quartier (PLQ) sur le secteur de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base du résultat du concours lancé par le Département de l'urbanisme;
- de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV);
- de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.